

CATALOGUE 2023

www.gebo.fr

better. easier. faster.

gebo
FITS BETTER!

POURQUOI CHOISIR LES PRODUITS **GEBO** ?

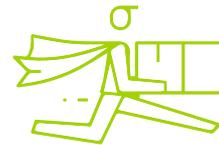


GEBO est gage de qualité !

Le contrôle qualité s'effectue à chaque étape de la production : choix des matériaux, cycle de production, conformité du produit fini.

GEBO s'engage pour une livraison rapide !

Vos commandes sont traitées rapidement.
Nos délais de livraison s'adaptent à vos urgences.



GEBO est à votre écoute !

Nous vous conseillons et nous vous guidons pour sélectionner le produit adapté à votre besoin. Notre équipe commerciale et notre service client sont à votre disposition.

GEBO est synonyme de garantie !

Nos produits sont fabriqués à partir de matériaux de la plus grande qualité. En outre, les produits GEBO sont couverts par l'assurance pour garantir le plus haut niveau de sécurité.



GEBO est synonyme de produits certifiés !

Tous les produits GEBO sont soumis à des tests qualité effectués par des laboratoires indépendants et spécialisés. Nous travaillons en collaboration constante avec l'institut allemand DVGW. Nos produits correspondent aux standards de qualité requis pour la France et l'International.

Nos certifications :

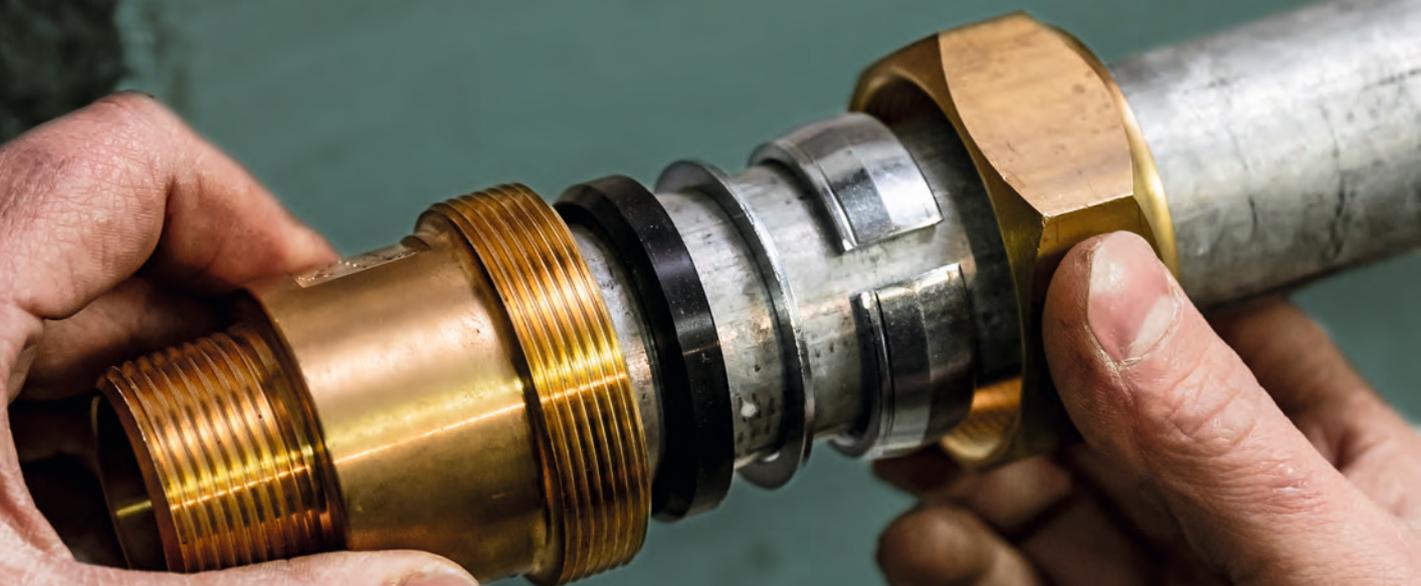


NOS GAMMES DE PRODUITS

1	gebooriginal	P. 6-29	
2	geboclamps	P. 30-37	
3	gebobrass	P. 38-47	
4	multigebo	P. 48-53	
5	gebounifix	P. 54-73	
6	geboinox	P. 74-83	
7	gebog316	P. 84-109	
8	gebofittings	P. 110-131	
9	gebonipple	P. 132-139	
10	gebodrain	P. 140-163	

gebobrass

RACCORDS À COMPRESSION EN LAITON
POUR TUBES ACIER OU CUIVRE



CARACTÉRISTIQUES

Matières transportées * :    

* Cette famille de produits propose des produits adaptés pour ces utilisations.

Domaines d'utilisation :



Types de tubes: cuivre | acier

GAMME DE PRODUITS GEBO BRASS

P. 41

RACCORDS À COMPRESSION EN LAITON POUR TUBES EN ACIER

Ces raccords en laiton sont disponibles du DN 15 à DN 65 et conviennent pour l'eau potable et le chauffage.



P. 42

RACCORDS À COMPRESSION EN LAITON POUR TUBES EN CUIVRE

Ces raccords à compression en laiton s'adaptent sur des tubes dont les diamètres extérieurs vont de 15 à 54 mm. Ils conviennent pour l'eau potable et le chauffage.



P. 44

COLLIERS DE RÉPARATION EN LAITON

Option classique d'étanchéité des trous, fissures et endroits poreux pour les tubes en cuivre.



P. 45

COLLIERS DE DÉRIVATION EN LAITON

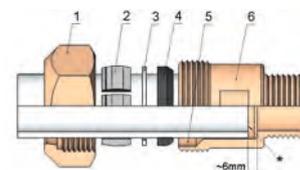
Les colliers de prise en charge en laiton se prêtent mieux à l'installation de raccord ultérieur dans les tubes en cuivre.



P. 46-47

NOTICES DE MONTAGE

Pour chacune des gammes de produits.



LES MATÉRIAUX

- **Corps fileté :** Laiton
- **Cône écrou :** Laiton
- **Bague de serrage :** Acier galvanisé ou laiton
- **Joint :** EPDM
- **Filetage de raccordement :** selon ISO 7/1 ou DIN EN 10226-1
- Les joints sont homologués DVGW pour l'eau potable froide et chaude.
- Matériaux en laiton conformes à la liste de composition 4MS pour les matériaux métalliques utilisés pour les produits en contact avec l'eau potable.

DOMAINES D'UTILISATION

Réparation de canalisations existantes ou nouvelle installation de canalisations

Raccord à compression en laiton pour tubes en acier :

selon DIN EN 10255 et DIN EN 10220, série 1

Domaines d'application :

Installations eau potable
Installations chauffage

Raccord à compression en laiton pour tubes en cuivre :

Tubes en cuivre selon la norme DIN EN 1057

Domaines d'application :

Installations eau potable
Installations chauffage

Tous ces raccords sont conçus pour une utilisation permanente.

POUR TUBES EN ACIER DIN EN 10255 et DIN EN 10220 série 1



SÉRIE 313
21,3 mm – 60,3 mm

FLUIDE :
Eau

TEMPÉRATURE :
Eau de chauffage jusqu'à 95°C, eau potable jusqu'à 85°C

PRESSION :
En-dessous de 80°C : PN10
Au-dessus de 80°C : PN6

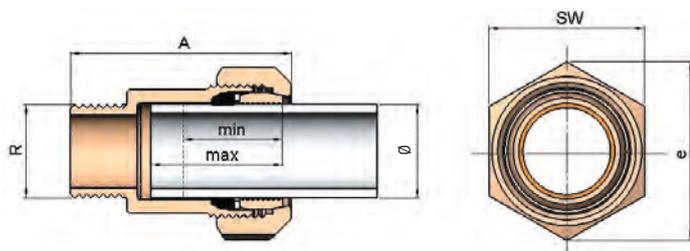
DN	DIAM. EXT. DU TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
15	1/2" x 21,3	01.313.00.01
20	3/4" x 26,9	01.313.00.02
25	1" x 33,7	01.313.00.03
32	1 1/4" x 42,4	01.313.00.04
40	1 1/2" x 48,3	01.313.00.05
50	2" x 60,3	01.313.00.06

DIMENSIONS ET POIDS POUR TUBES EN ACIER

DN	FILETAGE R ISO 7/1	DIAM. EXT. DU TUBE [MM]	POIDS [G]	LONGUEUR ~A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ~SW [MM]	SURANGLE ~E [MM]	EMBROCHAGE	
							MIN. [MM]	MAX. [MM]
15	1/2"	21,3	235	63	41	47	30	35
20	3/4"	26,9	323	70	46	53	35	45
25	1"	33,7	505	80	55	64	35	50
32	1 1/4"	42,4	670	85	65	75	35	50
40	1 1/2"	48,3	855	90	70	81	40	55
50	2"	60,3	1500	100	90	104	40	60

DIMENSIONS POUR TUBES EN ACIER

21,3 mm – 60,3 mm



TYPE MAS

RACCORDS À COMPRESSION EN LAITON AVEC FILETAGE MÂLE

POUR TUBES EN CUIVRE

DIN EN 1057, DVGW GW392



SÉRIE 310 15 mm – 54 mm

FLUIDE :
Eau

TEMPÉRATURE :
eau de chauffage jusqu'à 80°C, eau potable jusqu'à 25°C

PRESSION :
Eau PN 10

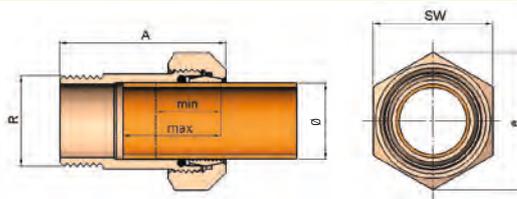
DN	FILETAGE MÂLE X Ø EXT. DU TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
MAS		
12	1/2" x 16	04.310.00.0116
15	1/2" x 18	04.310.00.0118
20	3/4" x 22	04.310.00.0222
25	1" x 28	04.310.00.0328
32	1 1/4" x 35	04.310.00.0435
40	1 1/2" x 42	04.310.00.0542
50	2" x 54	04.310.00.0654

DIMENSIONS ET POIDS POUR TUBES EN CUIVRE

DN	FILETAGE R ISO 7/1	DIAM. EXT. DU TUBE [MM]	POIDS [G]	LONGUEUR ~A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ~SW [MM]	SURANGLE ~E [MM]	EMBROCHAGE	
							MIN. [MM]	MAX. [MM]
12	1/2"	15,0	130	60	30	35	25	30
15	1/2"	18,0	271	65	41	47	30	35
20	3/4"	22,0	226	65	41	47	30	35
25	1"	28,0	308	75	46	53	30	40
32	1 1/4"	35,0	508	80	55	64	30	45
40	1 1/2"	42,0	681	90	65	75	35	50
50	2"	54,0	1031	95	85	98	35	50

DIMENSIONS POUR TUBES EN CUIVRE

15 mm – 54 mm



TYPE MO

RACCORDS À COMPRESSION EN LAITON MANCHON DROIT

POUR TUBES EN CUIVRE

DIN EN 1057, DVGW GW392



SÉRIE 310 15 mm – 54 mm

FLUIDE :
Eau

TEMPÉRATURE :
eau de chauffage jusqu'à 80°C, eau potable jusqu'à 25°C

PRESSION :
Eau PN 10

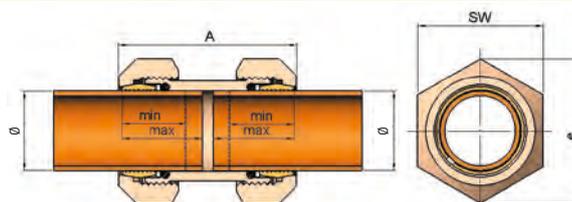
DN	FILETAGE MÂLE X Ø EXT. DU TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
MO		
12	15	04.310.02.15
15	16	04.310.02.16
15	18	04.310.02.18
20	22	04.310.02.22
25	28	04.310.02.28
32	35	04.310.02.35
40	42	04.310.02.42
50	54	04.310.02.54

DIMENSIONS ET POIDS POUR TUBES EN CUIVRE

DN	DIAM. EXT. DU TUBE [MM]	POIDS [G]	LONGUEUR ~A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ~SW [MM]	SURANGLE ~E [MM]	EMBROCHAGE	
						MIN. [MM]	MAX. [MM]
12	15,0	190	65	30	35	20	25
15	18,0	391	75	41	47	20	25
20	22,0	349	75	41	47	25	30
25	28,0	452	80	46	53	25	33
32	35,0	681	85	55	64	25	30
40	42,0	909	90	65	75	25	35
50	54,0	1778	105	85	98	25	40

DIMENSIONS POUR TUBES EN CUIVRE

15 mm – 54 mm



MATIÈRES UTILISÉES:

- **Parties supérieures et intérieures des colliers de réparation :** Laiton
- **Vis Inbus :** acier galvanisé, résistance 8.8
- **Manchette d'étanchéité :** Joint EPDM
- **Filetage de raccordement :** selon ISO 7/1 ou DIN EN 10226-1



DOMAINES D'UTILISATION

Collier de réparation en laiton pour tubes en cuivre :

POUR TUBES EN CUIVRE

DIN EN 1057, rigides R290 et souples R220
Convient également aux tubes en acier inoxydable lorsque les diamètres extérieurs des tubes en acier inoxydable coïncident avec les diamètres extérieurs des tubes en cuivre.

Domaines d'utilisation :

- Colmatage d'orifices provoqués par les détériorations mécaniques dans les conduites d'eau
- Colmatage des trous de corrosion présents dans les conduites d'eau

Collier de dérivation en laiton pour tubes en cuivre

POUR TUBES EN CUIVRE

DIN EN 1057, rigides R290 et souples R220

Domaines d'utilisation :

- Perçage des conduites d'eau potable pour fabriquer un raccord ultérieur
- Perçage des conduites de chauffage pour fabriquer un raccord ultérieur

Matériaux en laiton conformes à la liste de composition 4MS pour les matériaux métalliques utilisés pour les produits en contact avec l'eau potable.



TYPE MD

COLLIERS DE RÉPARATION EN LAITON

POUR TUBES EN CUIVRE

DIN EN 1057



12 mm - 54 mm

FLUIDE :

Eau

TEMPÉRATURE :

Eau de chauffage jusqu'à 90°C,
eau potable jusqu'à 25°C

PRESSION :

Eau PN 10

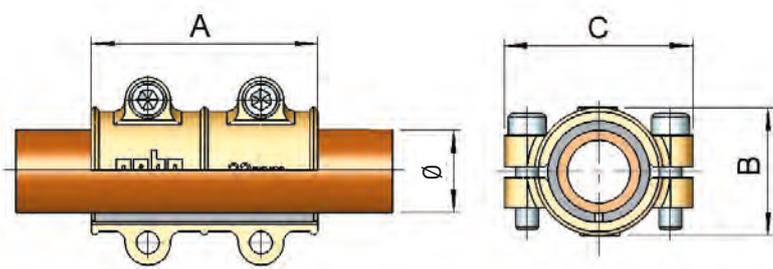
DN	DIAM. EXT. DU TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
10	12	04.620.60.12
12	14	04.620.60.14
12	15	04.620.60.15
12	16	04.620.60.16
15	18	04.620.60.18
20	22	04.620.60.22
25	28	04.620.60.28
32	35	04.620.60.35
40	42	04.620.60.42
50	54	04.620.60.54

DIMENSIONS ET POIDS

DN	DIAM. EXT. DU TUBE [MM]	POIDS [KG]	LONGUEUR [MM]		
			~A	~B	~C
10	12,0	0,090	45	22	32
12	14,0	0,140	50	24	34
12	15,0	0,140	50	26	42
12	16,0	0,140	50	28	44
15	18,0	0,133	50	29	45
20	22,0	0,189	60	34	50
25	28,0	0,256	70	41	57
32	35,0	0,383	70	49	69
40	42,0	0,548	80	58	78
50	54,0	0,900	100	72	92

DIMENSIONS POUR TUBES EN CUIVRE

12 mm - 54 mm



TYPE MB

COLLIERS DE DÉRIVATION AVEC TARAUDAGE FEMELLE

POUR TUBES EN CUIVRE

DIN EN 1057



15 mm – 54 mm

FLUIDE :

Eau

TEMPÉRATURE :

Eau de chauffage jusqu'à 90°C,
eau potable jusqu'à 25°C

PRESSION :

Eau PN 10

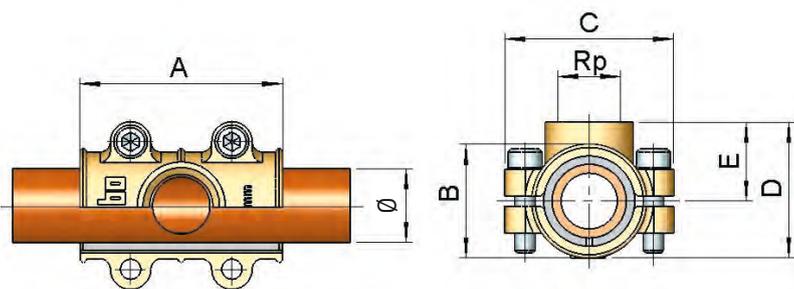
DN	DIAM. EXT. DU TUBE [MM] X TARAUDAGE	RÉFÉRENCE
12	12 mm x 1/2"	04.621.60.1201
15	15 mm x 1/2"	04.621.60.1501
15	18 mm x 1/2"	04.621.60.1801
20	22 mm x 1/2"	04.621.60.2201
25	28 mm x 3/4"	04.621.60.2802
32	35 mm x 3/4"	04.621.60.3502
40	42 mm x 1"	04.621.60.4203
50	54 mm x 1 1/4"	04.621.60.5404

DIMENSIONS ET POIDS

DN	TARAUDAGE Rp ISO 7/1	DIAM. EXT. DU TUBE [MM]	POIDS [KG]	LONGUEUR [MM]				
				~A	~B	~C	~D	~E
12	1/2"	15,0	0,170	50	26	42	36	25
15	1/2"	18,0	0,190	50	29	45	38	25
20	1/2"	22,0	0,230	60	34	50	41	25
25	3/4"	28,0	0,360	70	41	57	51	30
32	3/4"	35,0	0,460	70	49	69	57	33
40	1"	42,0	0,670	80	58	78	73	44
50	1 1/4"	54,0	1050	100	72	92	89	52

DIMENSIONS POUR TUBES EN CUIVRE

15 mm – 54 mm



SÉRIE 313 - RACCORDS À COMPRESSION AVEC FILETAGE MÂLE

POUR TUBES EN ACIER

DIN EN 10255 et DIN EN 10220 série 1

DIMENSIONS	Filetages ISO 7/1	1/2"	3/4"	1"	1 1/4"	1 1/2"	2"
	Diamètre extérieur du tube [mm]		21,3	26,9	33,7	42,4	48,3

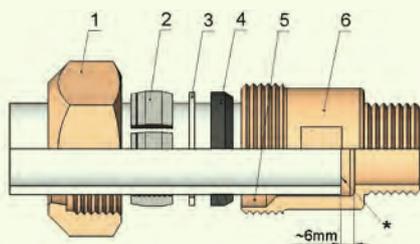
PRESSION DE SERVICE / TEMPÉRATURE MAXIMUM : max. PN 10 (jusqu'au 80°C) et > 80°C PN 6

FLUIDES : Eau potable et eau de chauffage

PROCESSUS DE MONTAGE

1. Séparer l'emboîtement du tube, perpendiculairement à l'axe. L'emboîtement du tube doit être impeccable, indéformable et sans filet. Les couches de peinture et les impuretés doivent être supprimées.
2. Cône écrou (1), bague de serrage (2), bague intermédiaire (3), et joint d'étanchéité (4), pousser sur l'embout du tube, comme représenté.
3. Repousser le joint d'étanchéité (4), au moins 10 mm au-dessus de l'embout du tube.
4. Introduire l'embout du tube avec les éléments uniques dans la chambre d'étanchéité (5) du corps du raccord (6), vérifier l'ajustement approprié.
5. Visser fermement le cône écrou (1) avec le corps du raccord (6). Il faut éviter dans ce cas, que le tube ne se tourne.

Lors de l'utilisation d'une clé dynamométrique, les moments de torsion suivants servent de valeur indicative: 1/2"-3/4" = 100 Nm - 1" = 130 Nm - 1 1/4" - 2" = 200 Nm



1 Cône écrou · 2 bague de serrage · 3 Bague intermédiaire · 4 Joint d'étanchéité · 5 Chambre d'étanchéité · 6 Corps du raccord

* **Veillez à la longueur de montage!** Les tuyaux ne doivent pas être introduits jusqu'à la butée et lors des manchons droit ils ne doivent pas buter l'un contre l'autre.

SÉRIE 310 - RACCORDS À COMPRESSION MANCHON DROIT

POUR TUBES EN CUIVRE

DIN EN 1057, DVGW GW392

DIMENSIONS	Filetage de raccordement ISO 7/1	1/2"	1/2"	3/4"	1"	1 1/4"	1 1/2"	2"
	Diamètre extérieur du tube [mm]		15	18	22	28	35	42

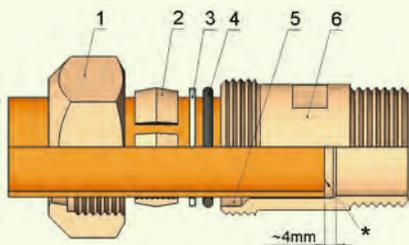
PRESSION DE SERVICE / TEMPÉRATURE MAXIMUM : Eau : 10 bar / 80°C

FLUIDES : Eau potable et eau de chauffage

PROCESSUS DE MONTAGE

1. Séparer l'emboîtement du tube, perpendiculairement à l'axe. L'emboîtement du tube doit être impeccable, indéformable et sans filet. Les couches de peinture et les impuretés doivent être supprimées.
2. Cône écrou (1), bague de serrage (2), bague intermédiaire (3), et joint d'étanchéité (4), pousser sur l'embout du tube, comme représenté.
3. Repousser le joint d'étanchéité (4), au moins 10 mm au-dessus de l'embout du tube.
4. Introduire l'embout du tube avec les éléments uniques dans la chambre d'étanchéité (5) du corps du raccord (6), vérifier l'ajustement approprié.
5. Visser fermement le cône écrou (1) avec le corps du raccord (6). Il faut éviter dans ce cas, que le tube ne se tourne.

Lors de l'utilisation d'une clé dynamométrique, les moments de torsion suivants servent de valeur indicative: 1/2" - 1" = 100 Nm - 1 1/4" - 2" = 150 Nm



1 Cône écrou · 2 bague de serrage · 3 Bague intermédiaire · 4 Joint d'étanchéité · 5 Chambre d'étanchéité · 6 Corps du raccord

* **Veillez à la longueur de montage!** Les tuyaux ne doivent pas être introduits jusqu'à la butée et lors des manchons droit ils ne doivent pas buter l'un contre l'autre.

COLLIERS DE RÉPARATION EN LAITON TYPE MD

POUR TUBES EN CUIVRE

DIN EN 1057, rigides R290 et souples R220

DIMENSIONS	DN	10	15	20	25	32	40	50
	Diamètre extérieur du tube [mm]	12	14 15 15 18	22	28	35	42	54

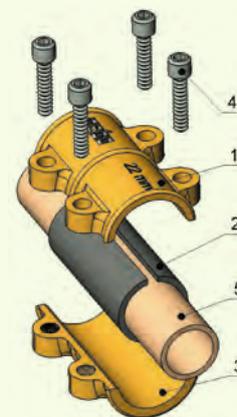
PRESSION DE SERVICE/TEMPÉRATURE MAXIMALE : Eau : tube Cu rigide 10 bar/60°C; tube Cu rigide 6 bar/90°C; tube Cu souple 6 bar/60°C; tube Cu souple 4 bar/90°C

FLUIDES : Eau de chauffage jusqu'à 90°C, eau jusqu'à 25°C

PROCESSUS DE MONTAGE

1. Nettoyer le tube (5) autour de la zone endommagée.
2. Poser la manchette d'étanchéité (2) autour du tube (5).
3. **Tourner la fente du manchon d'étanchéité (2)** sur le côté opposé du site d'endommagement.
4. **Recouvrir le point endommagé** le plus largement possible avec le manchon (2).
5. Visser les vis allen (4).
6. Serrer les vis allen (4) avec la clé allen en diagonale.

1 Partie supérieure Collier d'étanchéité · 2 Manchette d'étanchéité · 3 Partie inférieure Collier d'étanchéité · 4 Vis allen · 5 Tube



COLLIERS DE DÉRIVATION EN LAITON TYPE MB

POUR TUBES EN CUIVRE

DIN EN 1057, rigides R290 et souples R220

DIMENSIONS	DN	12	15	20	25	32	40	50
	Diamètre extérieur du tube [mm]	15	18	22	28	35	42	54
	Filetage ISO 7/1	1/2"	1/2"	1/2"	3/4"	3/4"	1"	1 1/4"

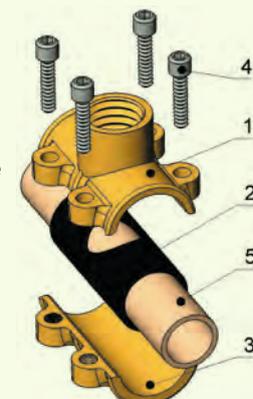
PRESSION DE SERVICE/TEMPÉRATURE MAXIMALE : Eau : tube Cu rigide 10 bar/60°C; tube Cu rigide 6 bar/90°C; tube Cu souple 6 bar/60°C; tube Cu souple 4 bar/90°C

FLUIDES : Eau chauffage jusqu'à 90°C, eau jusqu'à 25°C

PROCESSUS DE MONTAGE

1. Nettoyer le tube (5) au point de perçage souhaité.
2. Poser la manchette d'étanchéité (2) autour du tube (5).
3. Tourner la manchette d'étanchéité (2) de telle sorte que le trou préfabriqué soit placé dans la manchette d'étanchéité au niveau de la zone de perçage.
4. Placer la partie supérieure (1) sur la manchette (2) de telle sorte que la sortie avec le trou dans la manchette (2).
5. Placer la partie inférieure (3) autour de la manchette (2).
6. Visser les vis allen (4).
7. Serrer les vis allen (4) avec la clé allen en diagonale.
8. Percer avec un outil approprié.

1 Partie supérieure Collier d'étanchéité · 2 Manchette d'étanchéité · 3 Partie inférieure Collier d'étanchéité · 4 Vis allen · 5 Tube



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : Champ d'application

- 1.1** Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **Conditions Générales de Vente** ») constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.
- 1.2** Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société GEBO FRANCE, société à responsabilité limitée, au capital de 100.000 €, dont le siège est situé rue Antoine Ferchault de Reaumur, Zae du Moulin Bertin – 85200 Fontenay-le-Comte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 408 503 639 (ci-après le « **Fournisseur** ») fournit aux Acheteurs professionnels (ci-après l' « **Acheteur** » ou les « **Acheteurs** ») qui lui en font la demande par voie électronique (courrier électronique ou EDI), des pièces et fournitures industrielles manufacturées (ci-après le « **Produit** » ou les « **Produits** »).
- Le Fournisseur et l'Acheteur seront ci-après dénommés ensemble les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».
- 1.3** Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur.
- 1.4** Les Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes de Produits conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses éventuelles conditions générales d'achat.
- 1.5** Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toutes versions antérieures en s'y substituant. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.
- 1.6** Les renseignements figurant sur les catalogues, notices, prospectus, supports électroniques et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment, sans préavis. L'Acheteur est informé que les photographies et illustrations présentes dans les documents commerciaux susvisés et sur le site internet (<https://gebo-online.fr/>) et les microsites (<https://gebog316.de/fr> et <https://multigebo.de/fr>) (ci-après les « **Sites internet** ») n'entrent pas dans le champ contractuel.
- 1.7** Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 : Offres - Tarifs - Commandes

2.1 Offres

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Le choix et l'achat d'un Produit est de la seule responsabilité de l'Acheteur.

2.2 Tarifs

Les Produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande, selon la Confirmation de commande adressée par le Fournisseur à l'Acheteur.

Prix envoyés par mail à la demande de l'Acheteur.

Le Fournisseur se réserve le droit de modifier, à tout moment, les prix figurant sur les Sites internet ou dans sa documentation commerciale. Les prix sont exprimés en euros, nets et HT, départ usine. Ces prix ne comprennent pas les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur.

Les frais de transports sont facturés à l'Acheteur dans les conditions fixées au paragraphe 2.3.3 des présentes Conditions Générales de Vente.

Sauf convention spécifique, le déchargement est effectué par l'Acheteur et à ses frais.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Fournisseur.

2.3 Commandes

- 2.3.1** Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur par le Fournisseur, qui s'assurera notamment, de la disponibilité des produits demandés, matérialisée par l'envoi d'un accusé de réception de commande (ci-après et ci-avant la « **Confirmation de commande** »).
- 2.3.2** A la demande de l'Acheteur, le Fournisseur lui communiquera un devis répondant aux besoins qu'il a exprimé, préalablement à la passation de la commande. Les offres et tarifs du Fournisseur sur ce devis sont valables pour une durée limitée telle qu'indiquée sur le devis transmis à l'Acheteur.
- 2.3.3** Les Frais de port sont indiqués sur la Confirmation de commande et leur montant dépend notamment du type d'expédition demandé, à savoir standard ou express.
- Le Franco de port est accordé à partir de 250 euros HT de commande pour une livraison standard (48h à 72h), hors commande express, en France métropolitaine.
- 2.3.4** L'Acheteur aura la possibilité de retourner les Produits (hors Produits spécifiques) dans un délai d'un (1) an à compter de leur réception, sous réserve de l'accord préalable du Fournisseur. L'Acheteur communiquera des photographies des Produits qu'il souhaite retourner au Fournisseur ainsi que le numéro de la commande concernée. Après acceptation du retour par le Fournisseur, les Produits devront être retournés en bon état, dans leur emballage d'origine et aux frais de l'Acheteur, notamment les frais de port. Aucun Produit ne sera réceptionné en port dû. Ce retour donnera lieu à un avoir émis par le Fournisseur au profit de l'Acheteur. Le montant de cet avoir correspondra au prix d'achat des Produits retournés (hors frais de port et autres frais supplémentaires), auquel le Fournisseur appliquera une décote en fonction notamment de l'état des Produits, de leur éventuelle utilisation et/ou du délai de retour.
- En tout état de cause, le Fournisseur pourra refuser le retour de tous Produits en mauvais état.
- 2.3.5** La Fournisseur se réserve la possibilité de facturer des frais de gestion pour toute annulation de commande ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une Confirmation de commande.

2.3.6 Etant précisé que les commandes spécifiques, à savoir portant sur des Produits spécifiques, en dehors du stock du Fournisseur et pour lesquels le Fournisseur s'approvisionne lui-même auprès d'un autre fournisseur, ne pourront faire l'objet ni d'un retour, ni d'une annulation.



ARTICLE 3 : Conditions de règlement

3.1 Règlement

Le paiement des factures se fera à trente (30) jours fin de mois, le quinze (15) du mois suivant, par virement au Fournisseur.

3.2 Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé, des pénalités de retard dont le montant sera calculé par application du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne pour son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points sur le montant TTC du prix des Produits figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Ces intérêts courront à compter du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du prix.



Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.



Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par l'Acheteur au titre de l'ensemble de ses commandes passées auprès du Fournisseur, sans mise en demeure préalable, et sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler toute livraison de commandes de Produits en cours ou à venir de la part de l'Acheteur, de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier, sans que l'Acheteur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.



ARTICLE 4 : Livraisons

4.1 Délais de livraison

Les délais de livraison communiqués ne sont donnés qu'à titre indicatif et informatif et ne constituent pas des délais de rigueur. Ils ne sont pas garantis par le Fournisseur compte tenu notamment des aléas liés à la réception des matériaux, aux ruptures de stock, à la production ou à la disponibilité des transporteurs.

La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur, en cas de force majeure ou en cas de circonstances hors du contrôle du Fournisseur.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité.



4.2 Non-conformité

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison des Produits.

Toute réclamation devra être transmise au Fournisseur dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la réception des Produits, étant précisé que les vérifications, tant quantitatives que qualitatives, et les réserves motivées à la livraison (art. L 133-3 et L 133-4 du Code du Commerce) devront être mentionnées sur le document de transport et confirmées par l'Acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur dans les délais et conditions prévues par le Code de commerce (art. L 133-1 et L 133-6 du Code du Commerce). A défaut, du respect des délais susvisés au présent paragraphe, toute réclamation sera irrecevable.



L'Acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités constatées, le Fournisseur se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

Les Produits reconnus non-conformes par le Fournisseur seront remplacés ou feront l'objet d'un avoir, au choix du Fournisseur, et les frais de retour seront à sa charge. Aucune autre somme ne pourra lui être réclamée, à quelque titre que ce soit.



ARTICLE 5 – Transfert de propriété et transfert des risques

5.1 Réserve de propriété

Le Fournisseur se réserve la propriété des Produits vendus à l'Acheteur jusqu'au complet règlement du prix, en principal et accessoire, par l'Acheteur.

Le règlement s'entend de l'encaissement effectif du titre de paiement et de son inscription dans les comptes du Fournisseur [ci-après le « **Règlement** »]. Ne constitue pas paiement au titre de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer.



Ainsi, le défaut de complet Règlement pourra entraîner la reprise de possession par le Fournisseur des Produits impayés.

Conformément à l'article L.624-16 du code de commerce, la revendication du Fournisseur pourra s'exercer sur les biens mobiliers incorporés dans un autre bien lorsque la séparation de ces biens peut être effectuée sans qu'ils en subissent un dommage.

Dans tous les cas, la restitution des Produits appartenant au Fournisseur se fera aux frais, risques et périls de l'Acheteur.

Si nécessaire, le Fournisseur pourra revendiquer les Produits entre les mains des sous-acquéreurs quels qu'ils soient. Par ailleurs, en cas de revente, la revendication pourra s'exercer sur le prix des biens ou de toute créance correspondante, y compris entre les mains de tout détenteur ou cessionnaire, l'Acheteur s'engageant à prêter son concours au Fournisseur pour le recouvrement de ces créances auprès des sous-acquéreurs.



Au cas où les Produits livrés seraient revendus ou transformés avant le Règlement, tous produits de même espèce et même qualité que ceux livrés, au cours des six (6) derniers mois par le Fournisseur et se trouvant en possession de l'Acheteur pourront faire l'objet d'une reprise pour une valeur correspondant aux sommes exigibles.

5.2 Transfert des risques

Tous les Produits, qu'ils soient expédiés en franco de port ou frais de port payés par l'Acheteur, voyagent aux risques et périls



de l'Acheteur, indépendamment du transfert de propriété.

L'Acheteur reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Fournisseur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les Produits commandés au transporteur qui les a acceptées. L'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

L'Acheteur s'oblige, en conséquence, à prendre l'assurance correspondante pour couvrir les risques sur les Produits jusqu'au complet paiement du prix.

ARTICLE 6 – Propriété intellectuelle

6.1 Tous les documents techniques, plans, dessins, illustrations, Produits, photographies, graphiques, publicités, textes relatifs aux Produits, contenus des Sites internet ou rendus 3D (ci-après les « Documents Commerciaux ») remis à l'Acheteur par le Fournisseur, demeurent la propriété exclusive du Fournisseur, seul titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

L'Acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du Fournisseur et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers sans autorisation du Fournisseur.

6.2 Sous réserve de l'autorisation expresse et écrite du Fournisseur, l'Acheteur pourra bénéficier d'un droit, non exclusif, limité au territoire de l'union européenne pour l'utilisation de certains documents commerciaux de type dessins, images ou photographies pour sa propre publicité des Produits.

L'Acheteur pourra alors utiliser ces dessins, images ou photographies sur le territoire contractuel uniquement comme suit : utilisation, duplication, mise à disposition du public, distribution et reproduction à des fins de présentation et de publicité en relation avec les Produits du Fournisseur.

En tout état de cause, l'Acheteur n'a pas le droit d'utiliser ces dessins, images ou photographies comme suit :

- a) transmission à des tiers ;
- b) transformation, modification ou suppression de composants ;
- c) l'attribution d'une divergence, notamment par la suppression ou l'ajout de filigranes ;
- d) l'altération des métadonnées.

L'utilisation sur un site internet de ces dessins, images ou photographies sera autorisée dans le cadre des dispositions ci-dessus uniquement s'il s'agit d'une simple présentation sur le site internet, sans vente directe. L'utilisation ne peut être faite sur un site internet pour des ventes directes (boutique en ligne, commerce électronique, plateforme d'offres), sauf accord exprès et écrit du Fournisseur. Cela vaut, notamment, pour les plateformes de commerce électronique telles qu'Amazon ou eBay.

Le fournisseur pourra mettre fin à cette autorisation d'utilisation à tout moment moyennant un préavis de deux (2) mois. L'Acheteur sera alors tenu de restituer l'ensemble des Documents Commerciaux du Fournisseur dès la fin de l'autorisation d'utilisation.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Fournisseur – Garantie

Les Produits vendus par le Fournisseur sont garantis pendant une durée de dix (10) années contre tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés à l'Acheteur et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Fournisseur. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié sous peine de perte de la garantie.

Cette garantie est limitée au remplacement des Produits affectés d'un vice ou à l'émission d'un avoir, au choix du Fournisseur. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence, défaut d'entretien ou installation non conforme aux normes de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de leur découverte.

En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées ou remboursées sous forme d'un avoir par le Fournisseur, sous réserve de vérification des défauts allégués. L'Acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, le Fournisseur se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie.

Le Fournisseur garantit ses Produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes :

- la garantie ne s'applique qu'aux Produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'Acheteur ;
 - elle ne s'applique qu'aux Produits entièrement fabriqués par le Fournisseur ;
 - elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage des Produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues.
- La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou en cas de transformation du Produit ou bien en cas d'altérations de la qualité du Produit résultant du transport, du stockage post livraison, des manutentions ou manipulations sur chantier, de la mise en place ou du traitement réalisé par les soins de l'Acheteur ou de toute autre personne, ou pour toute cause ne dépendant pas du Fournisseur.

Par ailleurs, les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication bénéficient des tolérances prévues par les normes des Produits ou les fiches techniques du Fournisseur, ou, à défaut, des tolérances d'usage.

ARTICLE 8 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.



ARTICLE 9 - Non-validité partielle

Si l'une ou plusieurs des stipulations des Conditions Générales de Vente étaient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement, à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente ou d'accord entre les Parties, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.



GEBO France SARL

ZAE Moulin Bertin
24-26 rue A. Ferchault de Réaumur
85200 Fontenay le Comte

T. +33 (0) 2 51 52 70 70
E. ventes@gebo.fr

Découvrez tous nos produits
sur notre site internet [gebo.fr](https://www.gebo.fr)
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

